



Association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académiques
Section de la *Haute-Garonne*

PRIX de PHOTOGRAPHIES

Thème 2019-2020 « Mon école et le jeu »

La section de la Haute-Garonne de l'AMOPA organise un prix de photographies à destination des élèves des établissements d'enseignement publics ou privés de la Haute-Garonne.

Règlement

Sous couvert d'un membre de l'établissement, les photos doivent être adressées sur papier au format photographique 20x30 et sur support numérique avant le jeudi 16 avril 2020 (les clichés arrivés après cette date ne seront pas pris en compte).

Sur une étiquette collée au verso seront indiqués le titre de la photo, le nom de l'élève, la classe, le nom et la fonction de la personne encadrant l'élève, le nom de l'établissement avec ses coordonnées postales et son adresse mail.

Adresse postale pour l'envoi sous format papier :

**INSA
AMOPA, Prix de photographies
135, avenue de Ranguel 31077 TOULOUSE CEDEX 04**

Site pour l'envoi de la version numérique :

concours.photo@amopa31.net

Les décisions du jury sont sans appel.

Les photographes autorisent la publication et la reproduction des œuvres par l'AMOPA (droit à l'image).

La participation au prix implique l'acceptation par l'auteur du présent règlement.

Siège départemental : AMOPA, section de la Haute-Garonne, INSA Toulouse
135 Avenue de Ranguel 31077 TOULOUSE Cedex
www.amopa31.net